



*Voilà maintenant des années que notre association tisse des liens avec tous ceux qui vivent, bougent ou subissent, un monde en plein bouleversement environnemental. Il nous vient des demandes de tous horizons pour protéger et tenir bon.*

*Une année complète entre deux lettres du Chabot, c'est trop peu d'infos que nous vous donnons et surtout, cela ne traduit pas la réalité du travail accompli. Le compte rendu de notre dernière assemblée générale tache d'en dresser l'image pour vous donner une idée de notre présence sur les différents problèmes que vit notre rivière au quotidien.*

## **Rapport d'activité**

### **1 - Les Principaux dossiers de l'année :**

Et en tout premier, quoi de neuf sur le front des « transparences » ?

#### **1 – 1 Les « transparences » sur l'Ariège (ou vidanges en hautes eaux des barrages):**

Vous vous souvenez certainement de l'engagement pris en 2008, par le Préfet lors de l'audience que nous avons sollicitée : « pour les barrages de Mercus-Garrabet et La Barre notamment, les opérations de « transparences » sont dites comme définitivement arrêtées... ». C'était en réponse à l'annonce faite par EDF de reprendre ces opérations.

Depuis en effet, notre rivière se régénère doucement, chacun aura pu remarquer sa capacité à reconstruire sa biodiversité malgré les multiples agressions qui font toujours son quotidien, pollutions diffuses, pollutions accidentelles, assainissements déficients...

Dans le cadre de la commission technique Natura 2000 « gestion des sédiments », nous continuons à proposer des études pour rechercher des **méthodes alternatives durables à la gestion des sédiments**.

Il aura fallu beaucoup, beaucoup de temps pour nommer un cabinet d'étude capable d'envisager d'autres solutions que de « tout larguer périodiquement dans la rivière ». Et oui ! Ce n'est pas si facile que ça d'en dénicher un qui ait de l'imagination et sorte des solutions « prêt-à-porter » de l'AEAG et EDF.

#### **1 – 2 Les dossiers Zones Humides :**

Enfin quelques premiers résultats encourageants dans la gestion de ces dossiers qui nous opposent souvent aux appétits d'espaces des aménageurs privés et publics.

Deux dossiers clos cette année ..... pour l'instant.

\* la Zone Humide de Prat Long à Tarascon :  
Le projet est au point mort.



La commune d'Arignac qui devait réviser son PLU pour accueillir la zone artisanale de la Communauté de Communes de Tarascon s'est vue refuser l'autorisation d'aller plus loin dans l'attente d'une solution durable au traitement des effluents. Ceux-ci devaient en effet être dirigés sur la station d'épuration de Tarascon qui défraie régulièrement la chronique par ses dysfonctionnements réguliers. Sa rénovation totale est nécessaire depuis la rupture d'un silo de stockage !!!

Restons vigilants car le site longe aussi le ruisseau de Rabat, riche de biodiversité (présence très probable du desman et de la loutre) et dont le débit dérivé vers une micro centrale, fragilise déjà fortement son potentiel.

\* la Zone Humide de Saint-Jean-du-Falga :

Après avoir été arrêtés pendant plus de 6 mois, dans l'attente d'une régularisation administrative avec mise à l'enquête publique, les travaux ont repris en tenant compte des préconisations (que nous avons fortement appuyées) d'un cabinet d'étude spécialisé dans la protection et la restauration des zones humides.



C'est ainsi que sur le secteur concerné, des parcelles ont été retirées du lotissement et que 65 % des fonctionnalités de la zone humide ont pu être rétablies. Cerise sur le gâteau, une zone humide située en amont, indépendante du projet et jusqu'à ce jour exempte de toute construction a été pour l'occasion, par mesure



compensatoire et conformément à notre demande dans l'enquête publique, déclarée définitivement protégée et exclue de toute urbanisation future. Elle fera l'objet d'études et d'un suivi de protection.

### **1 – 3 Le Dossier des Gravières de Saverdun :**

C'est le gros dossier de cette année. Nous le retrouverons aussi dans les affaires juridiques en cours puisqu'il donne lieu actuellement à pas moins de trois recours au tribunal administratif.

Tout avait commencé avec l'Enquête Publique d'autorisation d'exploiter une carrière de graves alluvionnaires d'environ 150 h à Saverdun par l'entreprise Denjean Granulats, à laquelle nous avons déposés défavorablement compte tenu de la proximité du site Natura 2000 Ariège qui ne nous semblait pas suffisamment pris en compte. Cette demande, totalement incompatible avec les orientations du Schéma Départemental des Carrières avait fait l'objet d'un refus du Préfet, au même titre que la demande de Midi Pyrénées Granulats sur la commune voisine de Montaut, d'une surface sensiblement identique.

Qu'à cela ne tienne, Industrie et Aménagements obligent, il suffisait de modifier le SDC 09 pour pouvoir relancer ces dossiers. C'est ce qu'a fait le Préfet de l'Ariège qui, dans la foulée de la modification du Schéma, autorisait l'ouverture de nouvelles très grandes carrières sur la plaine alluviale de l'Ariège, transformant un secteur, largement agricole, en immenses champs de trous, mettant du même coup à jour la nappe pluviale et alluviale sur des centaines d'hectares.

Du coup, pour le Chabot c'est des heures de recherches et d'analyses de dossiers, des dizaines de rencontres, des centaines de photocopies...

Préserver l'intégrité de la ressource en eau, cachée sous quelques mètres de graves, mobilise beaucoup d'énergie... et de nerf de la guerre, de l'avis de Jean Pierre notre argentier.

## La plaine de Montaut Saverdun aujourd'hui .....et ce qu'elle peut devenir demain



Pour les seuls projets déclarés à ce jour et dont nous avons connaissance....

### 2 - Les dossiers à l'enquête publique

Déposer aux enquêtes et surtout être entendu c'est bien, faire respecter et être efficace pour protéger les milieux c'est mieux. C'est tout le sens des suites, y compris juridiques que nous avons voulu donner à certains dossiers, souvent très lourds et complexes.

#### **2 – 1 Enquête portant sur l'augmentation de puissance de la micro centrale de Moulin Neuf :**

L'enquête s'est déroulée en mars. Le projet qui s'inscrit dans un contexte fluvial déjà très fortement marqué par un déséquilibre hydrologique et écologique du, en majeure partie, aux nombreux seuils (33) présents sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau Hers et aux forts prélèvements à usage agricole qui y sont fait, aura principalement pour conséquence de doubler le débit dérivé actuel.



Nous avons tenu à exprimer notre surprise de voir une partie des travaux réalisés, avant même que la procédure de concertation que représente l'enquête publique n'ait débuté.

C'est une pratique pour le moins désinvolte qui laisse peu de place à l'expression citoyenne. C'est d'autant plus navrant que c'est aujourd'hui pratique courante d'anticiper ou passer outre la réglementation, quitte à « régulariser » une situation administrative irrégulière.

En raison du cumul des impacts et de la valeur patrimoniale du cours d'eau Hers, nous pensons qu'il conviendrait de renoncer, sur la rivière Hers :

- à toute nouvelle installation,
- à toute augmentation de puissance significative des ouvrages en place,
- voire dans certains cas de procéder au démantèlement d'ouvrages.

Pour le cas présent, compte tenu de la très faible longueur du tronçon court-circuité, 80m, des équipements déjà réalisés, passe à poisson, des engagements du pétitionnaire et du patrimoine historique que représente le Moulin, notre association ne s'est pas opposée au projet mais a demandé des mesures correctives et compensatoires :



- créer à l'exutoire du canal existant, un entonnoir très évasé vers l'amont pour faciliter le retour vers la chaussée et la passe de montaison,
- création d'une passe fonctionnelle à canoë,
- équipement de la chaussée de vannes susceptibles d'assurer le transit des solides.

Nos observations ont été reprises par le Commissaire dans son rapport.



## **2 – 2 Enquête sur la « création d'un lotissement communal de Font Rouge» à St Jean du Falga :**

C'est le dossier que nous avons évoqué précédemment concernant la destruction de la zone humide. Nous avons donc :

- rappelé l'infraction à la loi, constituée par la destruction de la zone humide,
- demandé des mesures correctives et compensatoires en appuyant fortement les recommandations du bureau d'études spécialisé :
  - \* Préserver le ruisseau dans son lit d'origine, sans mélanger ses eaux avec celles du plan d'eau artificiel écrêteur de crues,
  - \* Conserver les espaces boisés voisins et traiter écologiquement et non paysagèrement la végétalisation du lotissement,
  - \* Conserver les émergences existantes, en favoriser l'infiltration des eaux, et ne pas exporter ces eaux d'émergences vers un réseau de surface,
  - \* Gérer et traiter les eaux pluviales (dispositif décanteur + systèmes de régulation des eaux de pluie pour chaque lot),
- demandé un engagement de la commune de Saint Jean du Falga pour mener une politique de stricte conservation de la zone humide de Luzent, située au Sud de la commune.

Nos observations ont été là aussi, reprises par le Commissaire.

## **2 – 3 Enquête sur le démantèlement de 2 seuils sur la commune du Carla de Roquefort :**

La demande présentée par l'association locale de pêche, vise à l'effacement de deux ouvrages « orphelins », posant des problèmes de rupture de continuité écologique sur le Douctouyre.

Notre position, favorable au démantèlement des deux ouvrages, est adossée sur le suréquipement général des cours d'eau du bassin versant, ainsi que sur la forte valeur patrimoniale du cours d'eau concerné.

Il abrite en effet entre autre des populations :

- de barbeau méridional, protégé et rare, en amont (pont de la forge) et en aval (Gouziau) des ouvrages concernés,
- de lamproie de Planer, protégée au niveau national, recensée, elle aussi, lors des campagnes de pêche électrique de 2008 et 2009

La procédure est en cours, nous espérons qu'elle aboutira et ouvrira une phase de re-naturalisation, si nécessaire, de nos cours d'eau.

## **3 - Les réunions institutionnelles auxquelles nous participons**

### **Le Conseil Economique Social et Environnemental Ariégeois (CESEA) :**

Notre association a été nommée au CESEA qui traite des dossiers environnementaux et remplace l'observatoire de l'environnement.

Au menu cette année :

- budget du CG : pas un mot sur la TDENS et ses possibles utilisations pour la protection des espaces naturels,
- encore l'utopique autoroute Amsterdam-Foix-Barcelone !!!

- réflexion sur la politique industrielle dans le département... et pas un mot sur les opportunités d'emplois environnementaux ni sur les risques de moins-disant environnementaux générés par la situation de crise industrielle.

**La zone « zéro phytos » sur la Basse vallée de l'Ariège** n'existe plus, remplacée par un PAT (plan d'action territorial) où nous n'avons pas été nommés !!!

En attendant l'agriculture française reste largement en tête des utilisateurs de pesticides, herbicides et autres ...icides, pollueurs de sols, d'eau et de santé.

**La commission de suivi des « Transparences » :**

Toujours pas de réunion de la commission cette année, malgré une nouvelle opération à Riète.

**Le Natura 2000 Rivière Ariège :**

Les réunions des groupes de suivi se poursuivent : les commissions gestion des sédiments stockés et éclusées se sont réunies plusieurs fois.

## **4 - Les dossiers Juridiques en cours**

### **4 – 1 Projet de Stade d'eau vive Saverdun :**

Fin 2008, le Conseil d'Administration du Chabot a décidé à l'unanimité de confier à Maître Alice Terrasse le soin d'attaquer l'Arrêté Préfectoral d'autorisation et de représenter les intérêts du Chabot au Tribunal Administratif. Nous avons donc déposé un mémoire en recours en début d'année, suivi de très près d'une requête en référé visant à arrêter les travaux qui débutaient sur le site.

L'audience et le rendu du référé au tribunal administratif laissent bien augurer de la suite, puisqu'il nous a suivis sur la nécessité de stopper les travaux dans l'attente du jugement définitif. Il reconnaît en cela une forte présomption d'illégalité à l'acte du Préfet et le condamne même à verser 1900 euros de dommages, aux deux parties requérantes, Le Chabot et ANPER TOS.

Nous attendons le jugement sur le fond avec confiance,  
À suivre...

### **4 – 2 Dossier des Gravières de Saverdun :**

Encore Saverdun et pas moins de trois dossiers en recours au Tribunal Administratif. Sur chacun des dossiers nous avons cherché un partenaire pour avoir plus de poids et partager les coûts.

1 - Le recours contre le Schéma Départemental des Carrières en Ariège. Il est à l'origine des arrêtés d'autorisation qui sont pris pour Denjean et Midi Pyrénées Granulats d'ouverture de gravières près de 150 hectares chacune.

Jusqu'au mois de juin, le schéma départemental des carrières de l'Ariège, approuvé en 2003, permettait de préserver le potentiel des terres agricoles de la plaine. Il protégeait du même coup sa grande nappe d'eau des risques d'évaporation et d'exposition aux pollutions directes. Constatant le grand décalage entre les taux de graves alluvionnaires extraits sur le département 80% par rapport à ceux issus des carrières de roches massives 20%, il visait au rééquilibrage des extractions, fermant du même coup toute possibilité de création de très grandes carrières alluvionnaires.

Par un tour de passe-passe modifiant le calcul des tonnages de matériaux, qui ne seront plus comptabilisés dans le département d'extraction mais sur celui d'utilisation (la Haute- Garonne, donc), le Préfet Valette avant son départ, a tout fait basculer : la basse vallée de l'Ariège est désormais grande ouverte aux projets de carrières, qui se multiplient. Si rien n'était fait, quelques 1000 hectares sont déjà en passe d'être irréversiblement convertis en trous géants, avec 800 hectares de nappe d'eau à découvert et exposés à tous les risques. Tout cela pour satisfaire une expansion toulousaine sans modération.

L'arrêté préfectoral qui a approuvé de telles modifications, sans même prendre le temps de la « réflexion approfondie et prospective » qu'exige la loi, a été attaqué par le Chabot et FNE Midi-Pyrénées (Uminate).

2 - Concernant le projet de Denjean-Granulats, notre association est requérante avec le CEA et huit habitants résidant à proximité qui se sont joints au recours.



Le Comité écologique ariégeois et le Chabot ont déposé un référé en même temps que le recours principal contre l'arrêté d'autorisation.

Ce référé, qui visait à stopper les premiers travaux entamés début Janvier, à été rejeté. Il faut savoir que les décisions du tribunal administratif sur les recours sont tout à fait indépendantes du référé et

sont longues, jusqu'à trois ans.

Denjean, dont l'exploitation est autorisée pendant ... 30 ans, renouvelable jusqu'à épuisement du gisement, n'est que le premier d'une longue série de carrières, attirés par la puissance du gisement de Saverdun. Outre la taille de l'exploitation, ses impacts sur les paysages, sur la nappe, les transports induits, les nuisances riveraines, ce qui fait déjà beaucoup, Denjean Granulats nous fait craindre le pire, compte tenu de sa proximité avec le Natura 2000.

3 – dans la même logique, Midi Pyrénées Granulats fait l'objet d'un recours où nous nous sommes associés avec Nature Midi Pyrénées. Là encore il s'agit d'une très grande gravière de 147 hectares, sur le même secteur, impactant la même nappe.

Maître Alice Terrasse nous représente pour les deux dossiers gravières.

Le dossier sur le schéma départemental est porté par notre association, Martine en première ligne, avec Guillaume Riellan, juriste d'Uminate.

#### **4 – 3 Les autres dossiers en cours :**

- \* Pas de nouvelles de la plainte que nous avons déposés relative à la station de TARASCON SUR ARIEGE qui à été à l'origine d'une pollution en 2008 où 1000m3 de boues se sont déversé sur le site et une grande partie dans l'Ariège. Le procureur n'a toujours pas procédé à la médiation pénale annoncée.



Plus généralement, un dossier complet des dysfonctionnements des réseaux et stations d'épuration ariégeoises mériterait d'être initié.

- \* Pour le moins étrange : un dossier sous le régime de « déclaration » de travaux en rivière, au stade d'eau vive du Rebech à Foix, nous a fortement intrigués. Les travaux, pelle mécanique dans le lit du cours d'eau, pose d'épis, déplacement de blocs, enrochements en berges, re-profilage des fonds et des berges, construction de gradins, le tout sur une longueur déclarée de moins de 100 m, auraient dû à notre avis ressortir quand même de « l'autorisation » et passer à l'enquête publique, et, surtout, étudier les impacts sur le Natura 2000 rivière Ariège.

- \* Encore à Saverdun, un projet de stabulation pour 80 vaches laitières sans déclaration aux installations classées pour l'environnement : le dossier de permis de construire accordé par la Mairie de Saverdun, ne permet pas d'évaluer :

- \* le drainage de la fosse à lisier,
- \* le conditionnement du fumier,
- \* leurs influences sur les risques d'écoulements et de contacts avec la rivière ou les nappes souterraines.

Conformément à la nomenclature des ICPE, le pétitionnaire du projet aurait dû effectuer auprès des services de la préfecture une demande de déclaration en Installation Classée. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Nous avons demandé la régularisation du dossier.



\* Et pour bien finir l'année : l'Ariège polluée par un déversement de matières fécales.

Le 25 décembre 2009 à 15h à Foix, suite à un appel téléphonique du trésorier de l'association «Le Chabot», la patrouille de police a constaté deux pollutions constituées de matières fécales, qui se déversaient rive droite dans l'Ariège :

- la première soulevait des plaques d'égouts dans une impasse, Chemin de Croix,
- l'autre se situait à la naissance de la rue Pierre Semard.



Le SMDEA, avisé des faits, s'est transporté sur les lieux, et s'est engagé à faire le nécessaire dans les plus brefs délais. Une plainte pour pollution de la rivière a été déposée par l'association «Le Chabot». Il aura fallut attendre le lundi 28 décembre pour que la pollution soit arrêtée.

## 5 - Les rendez vous de l'année

### Les animations et les interventions publiques :

Un peu en vrac,

\* le jeu-concours « IL Y A 100 ANS, VOTRE RIVIERE »

Nous l'avions lancé en partenariat avec la Dépêche du Midi fin 2008 et tenu jusqu'en mars 2009.

« La photo mystère » proposée pour une lecture de paysage sur l'évolution des milieux aquatiques n'a pas fait recette et nous avons écourté le jeu.

\* fin mai, aux jardineries Clarac de Pamiers, « jardiner sans phyto avec Le Chabot » était au rendez vous des journées « zéro-phyto ». Sylvain y présentait les plantes alternatives, engrais naturels, plantes épurantes, protectrices, et les amis naturels du jardin, Martine les « exotiques envahissantes », les pratiques à surtout éviter.



\* en juin une journée chargée avec notre participation à la « journée des associations » à Varilhes où nous avons tenu notre stand... sous un soleil de feu, pendant que nous présentions aussi notre diaporama sur les heurts et malheurs de notre rivière aux assises départementale des Associations de Protection de l'environnement au Fossat.

\* heureusement, traditions, traditions, comme tous les ans, nous nous sommes retrouvés début juillet pour notre pique nique au bord de l'eau, chez Sylvain, aux étangs de Fourmiguères. Au menu, pêche, détente, baignade et rien que des amis du Chabot, ça fait du bien.

\* en octobre deux journées de partage et d'échange orientées micro hydroélectricité :

- une longue promenade, organisée par le CEA, sur les bords du Salat parsemé de centrales au fil de l'eau,



- une journée de formation à Varilhes sur les enjeux de la relance de l'hydroélectricité, que nous avons organisé avec France Nature Environnement Midi Pyrénées où nous avons 3 intervenants de qualité le matin, et qui s'est conclue l'après midi par la visite des installations de la centrale au fil de l'eau de Guilhot.



Enfin,

\* le Dimanche 29 novembre 2009 le loto du chabot, avec toujours beaucoup de participation. C'est, après les cotisations des adhérents, notre principale ressource pour défendre la rivière. Merci à tous ceux qui ont pu apporter leur soutien.

## 6 - Vie de l'association :

**Nous n'avons édité qu'un seul bulletin de liaison**, c'est nettement insuffisant. D'autant que nous en avons de bons retours de nos amis et adhérents, il fait regretter sa solitude.

**Nos réunions mensuelles**, le premier mardi de chaque mois, se sont toutes tenues (sauf celle d'août). Je vous rappelle qu'elles sont ouvertes à tous les adhérents et que c'est le lieu de réflexion et de décision de notre association. Nous vous invitons à y participer régulièrement.

Elles se tiennent à la **Mairie de Varilhes, salle Henri Servant à 20h 30 le premier mardi de chaque mois.**

### **Le site du internet du Chabot :**

Notre site mis à jour et géré par Philippe Misset notre webmaster, est toujours aussi attractif et instructif. Il attire plusieurs centaines de visites (1214 cette année), il draine des adhésions et des soutiens.

A visiter sans retenue, **<http://le.chabot.free.fr/>**

**Enfin, le Président**, remercie tous les membres de l'association qui l'ont accompagné et aidé durant les quatre années de son mandat et informe qu'il appartient au prochain conseil d'administration d'élire un nouveau Président, conformément à nos statuts, pour une période de deux ans renouvelable une fois.



## Rapport de trésorerie :

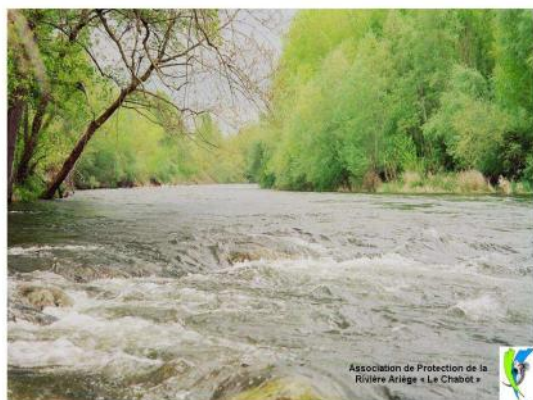
Le trésorier Jean Pierre Jenn présente les comptes du Chabot de l'année 2009 et le bilan de trésorerie. Notre loto annuel a été bénéficiaire de 850 euros, il reste notre principale ressource avec nos cotisations. Pour l'année à venir, il est proposé de maintenir les taux de cotisation.

## Votes :

Les rapports ont été adoptés à l'Unanimité des 46 votants.

**Enfin, pour ceux qui auraient oublié,**

**LA COTISATION DU CHABOT PERMET DE FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION  
POUR DEFENDRE AU MIEUX NOTRE RIVIERE.**



**Vous pouvez l'adresser à :**

*LE CHABOT Mairie de Varilhes 09120*

**Ou nous la faire parvenir en la confiant à un autre adhérent.**

**La cotisation individuelle du chabot est de 15 euros,  
elle est de 20 euros pour les couples,  
et 6 de euros pour les jeunes et personnes sans revenus.**

**Pour toutes nos actions notre association en appelle au financement de tous  
ceux qui peuvent nous aider.**